

N° 2026-12- Décision du Président

Attribution du marché de sécurité et protection de la santé (SPS) pour les travaux de mise en en conformité de la STEP de Val d'Isère

Le Président de la Communauté de Communes Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 - De valider le marché relatif à la sécurité et protection de la santé (SPS) pour les travaux de mise en en conformité de la STEP de Val d'Isère à la société NOVICAP, pour un montant de 81 510 € hors taxes ;

ARTICLE 2 - De signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 3 - Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 4 - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 26 février 2026

Yannick AMET
Président



Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le



ID : 073-247300254-20260226-D2026_12-CC

Maître d'ouvrage
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE TARENTEISE (CCHT)

Assistant à Maîtrise d'ouvrage
IRH INGENIEUR CONSEIL / ACOCE Avocats

Travaux de mise en conformité et d'extension de la station d'épuration de Val d'Isère

MARCHE PUBLIC DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

2 – Acte d'engagement

MAITRE D'OUVRAGE



Assistant Maître d'Ouvrage



Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-247300254-20260226-D2026_12-CC

Communauté de communes de la Haute Tarentaise (CCHT)

MARCHE PUBLIC DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA
SANTE

Acte d'engagement

Maître de l'ouvrage : Communauté de Communes de la Haute Tarentaise (CCHT)

Objet du marché : Mission de Coordination sécurité et protection de la santé pour la mise en conformité et l'extension de la station d'épuration de Val d'Isère.

Mission : CSPS de niveau I.

Procédure : procédure adaptée passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Ordonnateur : Monsieur le Président de la CCHT

Comptable public assignataire des paiements : Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Moûtiers (73600)

SOMMAIRE

| | | |
|---|--|---|
| 1 | CONTRACTANTS..... | 4 |
| 2 | OBJET DU MARCHE | 5 |
| 3 | NOM ET COORDONNEES DE LA PERSONNE PHYSIQUE DESIGNEE POUR REALISER LA MISSION | 5 |
| 4 | PRESENCE LORS DE PHASES CRITIQUES DU PROJET | 6 |
| 5 | REMUNERATION..... | 6 |
| 6 | NOMBRE MINIMUM DE REUNIONS ET VISITES | 7 |
| 7 | AVANCE | 7 |
| 8 | PAIEMENTS..... | 7 |

Communauté de Communes de la Haute Tarentaise (CCHT)

MARCHE PUBLIC DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA
SANTE

Acte d'Engagement

1 CONTRACTANTS

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Prestations Intellectuelles et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M Christian JACQUART

Agissant en qualité de Directeur de la société NOVICAP

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société NOVICAP sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale NOVICAP SAS

Adresse : 100 rue Aristide Briand 69800 SAINT-PRIEST

Adresse électronique : novicap@novicap.fr

Numéro de téléphone : 04 37 42 79 70 Télécopie : 04 37 42 79 79

Numéro de SIRET : 480 700 541 00067 Code APE / 722Z

Numéro de TVA intracommunautaire : FR16480700541

engage la société sur la base de son offre ;

Le mandataire (Candidat groupé),

M

Agissant en qualité de

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

MARCHE PUBLIC DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA
SANTÉ

Acte d'Engagement

.....
Adresse
Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

2 OBJET DU MARCHÉ

La présente concerne les travaux de :

- Travaux de protection de la falaise ;
- Mise en conformité et extension de la station d'épuration de Val d'Isère ;
- Démolition des ouvrages non conservés.

Conformément aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, le présent marché porte sur la **Coordination sécurité et protection de la santé**.

Les chantiers pouvant comporter des interactions, le maître d'ouvrage souhaite une **mission de Coordination sécurité et protection de la santé commune de niveau I**.

Les opérations rentrant dans la catégorie 1 sont soumises à l'obligation de constituer un **Collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail** (article R. 4532-77) ou CISSCT, présidé par le coordonnateur SPS.

Le titulaire est réputé connaître toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité du chantier et à la santé des travailleurs pouvant s'appliquer aux travaux.

3 NOM ET COORDONNEES DE LA PERSONNE PHYSIQUE DESIGNEE POUR REALISER LA MISSION

Art 4.4.1 du CCP, personne désignée pour réaliser la mission :

Brunon CACCIARI Coordonnateur SPS C+R Niveau 1

Communauté de Communes de la Haute Tarentaise (CCHT)

MARCHE PUBLIC DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA
SANTE

Acte d'Engagement

4 PRESENCE LORS DE PHASES CRITIQUES DU PROJET

Le coordonnateur SPS s'engage à être disponible sur convocation (de l'assistant au maître d'ouvrage, du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre ou du compte rendu de chantier) pour les phases clé de la construction.

5 REMUNERATION

Sur la base du CCP, les prestations du coordonnateur sécurité seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques du mois M0.

Le mois M0 correspond au mois de remise des offres finales.

| Description des prestations | Montant H.T. | Montant T.V.A. | Montant T.T.C. |
|--|--------------|----------------|----------------|
| <u>TRAVAUX FALAISE :</u> | | | |
| Phase conception : | 3965.00 € | 793.00 € | 4758.00 € |
| Phase réalisation : | 12 350.00 € | 2 470.00 € | 14 820.00 € |
| <u>TRAVAUX STATION :</u> | | | |
| Phase conception : | 6630.00 € | 1 326.00 € | 7 956.00 € |
| Phase réalisation : | 58 565.00 € | 11 713.00 € | 70 278.00 € |
| Montant du marché | 81 510.00 € | 16 302.00 € | 97 812.00 € |
| Soit montant du marché en toutes lettres (T.T.C.) : Quatre-vingt dix sept mille huit cent douze euros TTC | | | |

Ces prix sont détaillés dans les DPGF joints à compléter par le candidat, ainsi que les décompositions du temps affecté à la mission.

MARCHE PUBLIC DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Acte d'Engagement

6 Nombre minimum de réunions et visites

Le nombre minimum de visites et réunions imposé sur l'ensemble de la mission est, par phase, indiqué dans le tableau ci-après.

Dans ce même tableau, le candidat peut proposer un nombre d'heures de visites et réunions supérieur. Ce tableau doit être en cohérence avec la décomposition du temps passé que le candidat remplit.

| TRAVAUX FALAISE : | | Nombre minimum imposé | Nombre proposé par le candidat |
|--------------------------|--|-----------------------|--------------------------------|
| Phase Conception | Réunion de démarrage | 1 | 1 |
| | Réunions en phase conception (marché constructeur) | 2 | 2 |
| Phase Réalisation | Réunions de chantier | 1 par semaine | 1 par semaine |
| | Visites inopinées | 1 par semaine | 1 par semaine |
| | Réunion CISST | 1 par trimestre | 1 par trimestre |

| TRAVAUX STATION : | | Nombre minimum imposé | Nombre proposé par le candidat |
|--------------------------|--|-----------------------|--------------------------------|
| Phase Conception | Réunion de démarrage | 1 | 1 |
| | Réunions en phase consultation des entreprises | 1 | 1 |
| | Réunions en phase conception (marché constructeur) | 4 | 4 |
| Phase Réalisation | Réunions de chantier | 1 par semaine | 1 par semaine |
| | Visites inopinées | 1 par semaine | 1 par semaine |
| | Réunion CISST | 1 par trimestre | 1 par trimestre |
| | Réunions en période de parfait achèvement | 4 | 5/Phase GPA |

7 AVANCE

- J'accepte l'avance
- Je renonce à l'avance

8 PAIEMENTS

Le paiement des acomptes interviendra dans le délai règlementaire à compter de la date de réception de la facture sur chorus pro.

En cas de retard dans les paiements, les intérêts moratoires seront calculés sur la base du taux en vigueur en France.

La personne publique se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après : **(JOINDRE UN R.I.B.)**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-247300254-20260226-D2026_12-CC

Communauté de Communes de la Haute Tarentaise (CCHT)

MARCHE PUBLIC DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA
SANTÉ

Acte d'Engagement

Fait en un seul original

Cachet et signature du Contrôleur technique

A Saint-Priest, le 09/01/2026

NOVICAP SAS
100, rue Aristide Briand
69800 SAINT PRIEST
Tél : 04 37 42 79 70
Fax : 04 37 42 79 79
Mail : novicap@novicap.fr

(Partie réservée à la Personne Publique)

Acceptation de l'offre

Le Maître d'Ouvrage

A

le